CONDITIONS :

CONDITIONS PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra en rendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On reçoit les abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'il ne soit payé d'avance, ou qu'il ne soit fait à Paris. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINATI & PITTSBURG.

Le bateau à vapeur **OHIO**, capitaine Jesse Hart, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 28, Nouvelle-Levée.

A VENDRE.

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine

Liver, à bord, ou à
10 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR MARSEILLE.

Le navire **DUBLIN PACKET**, capitaine John R. Butler, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 barils de coton, ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

25 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, **SARAH & CAROLINE**, capitaine Priner, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à

9 mars LINCOLN & GREEN.

POUR BALTIMORE.

Le brick **AMAZON**, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hugg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au poteau No. —, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
5 mars rue Royale No. 112.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **HENRY**, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co,
15 mars rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe **AUSTERLITZ**, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton passage, s'adresser à Fr. PERRET & GALLY,
9 mars rue Royale, No. 59

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 3 à 300 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO,
5 mars rue Gravier, No. 60

POUR LE HAVRE.

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Moran, partira sous peu de jours, et peut recevoir 300 balles de coton, pour fret et passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au navire à bord, en face du poteau No. 76, ou à

I OGDEN & CO,
5 mars rue Gravier, No. 60.

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf **BALTIMORE**, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. LE BLANC,
rue Royal, No. 103

A FRETER.

La goëlette **ECLIPSE**, fine voilière, capitaine Leidersdorff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **AMBASSADOR**, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

LINCOLN & GREEN.

A LOUER—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

15 fév T. NICOLET & Co.

A LOUER.

Une jolie MAISON heure située encoignure Gravier et St. Paul, composée de six appartements, dont deux en haut, et quatre en bas; cour pavée, pompe, cave, logement des domestiques, la chose, et tous les agrémens désirables; elle convient à famille, dont le chef aurait ses affaires en ville. On donnerait à bail à très bon compte pour une année, s'adresser à A. LACOUTURE,
avril—8 rue de la Vieille Levée, No. 21.

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à l'heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. MCKENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

mars—10

Avis aux Négocians Commerçant avec les ports Mexicains.

DANS l'article 4, de la loi du 31 de mars 1831, que le soussigné a publié en cette ville au mois de mai de cette année, il est stipulé que :

"Le contre du manifeste, prévu par l'article 1er. de cette loi, contre manifeste en triplicata doit être présenté, de sa exportation, signé par le chargeur, exprimant initialement le contenu de chaque caisse, bale, baril ou autre, d'après leurs différentes marques, lequel devra être présenté au moment où le bâtiment jettera l'ancre. Ces matrices particuliers devront être certifiés par les consuls ou vice-consuls de la république, du plus prochain port où le navire aura été expédié."

Le certificat auquel fait allusion cet article, fut suspendu jusqu'à ce que la loi réglementaire des consulats soit décrétée ; et comme le soussigné a reçu de son gouvernement une question, il devient de son devoir d'informer du fait les négocians de cette place.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1834.

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ,
mars—1m consul mexicain.

EN confirmité de l'acte de Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie Atlantique d'Assurances Maritimes et contre les Incendies;" approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné que d'après la teneur de la section du dit acte, les livres de souscription pour actions de la dite compagnie seront ouverts sous l'inspection des Président et Directeurs de la Banque des Artisans et Commerçants, au Bureau de la dite Banque, en face des rues Canal et St. Charles, lundi, 7 avril 1834, et demeureront ouverts pendant l'espace de dix jours, de deux heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

mars—10

LETTRES SUR LONDRES, à vendre par

I. OGDEN & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre

JULES LE BLANC,
fév rue Royale, No. 104

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre

Fr. PERRET & GALLY,
fév rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par

JULES LEBLANC,
rue Royale, No. 103.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par Fr. PERRET & GALLY,
mars rue Toulouse.

LETTRES sur France, à vendre par

21 mars J. MAGER.

LETTRES sur New-York, à vendre par

JULES LE BLANC,
mars rue Royale, No. 103

LETTRES DE CHANGE sur France à vendre

20 fév HAGAN, NIVEN & CO.

LETTRES sur Paris et Marseille, à vendre par

JULES LE BLANC,
fév rue Royale, No. 103

LETTRES sur Boston, à vendre par

25 mars LINCOLN & GREEN.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Mardi, 29 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Colette Frédéric, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 213, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, ayant 60 pieds de face à la rue de Crape, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, [mesure française], ensemble une petite maison en bois et autres dépendances.

Conditions de la vente: $100 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
25 mars W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mercredi, 23 avril 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte des successions de Mathé Firmin Perreault, et Hortense Mathé alias Toutant, veuve de Firmin Perreault, f. c. l., les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

Julie, négresse américaine, âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière.

Jenny, négresse américaine, âgée de 16 ans, gardienne d'enfans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un demi Terrain, situé au nouveau faubourg Marigny, près de cette ville, désigné sur le plan du dit faubourg, comme faisant partie du lot No. 304, dans l'ilet No. 32; le dit demi terrain [mesure française] 30 pieds de face à la rue Bagatelle, entre les rues Morales et Urquhart, sur 120 de profondeur, borné d'un côté par le lot Nos 303 et de l'autre partie du dit lot No. 304.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, les billets devront être divisés par coupons.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 17 avril prochain, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente dans la rue Conti, No. 11, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu James Hood.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour,
5 avril W F C DUPLESSIS, rég.

$25 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre **JACQUES**, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

28 déc—1 FORSTALL & CO.

EN débarquement du navire français Ballochan, capitaine Dufour, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés : 40 barriques de Vin rouge vieux, petit Médoc.

4 avril J. B. & F. LABATUT.

EN débarquement du navire Ballochan, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, 31 futailles Eau-de-Vie assorties en grandeurs de futailles et qualités; 16 barriques vin rouge St. Emilion, 1er. crû; 40 barriques Vin blanc Barsac, Nerac, et Grave; 12 paniers de Champagne; 1000 paniers d'Anizette, le tout ayant droit au drawback. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de Vins vieux des 1ère. qualités, St. Emilion, Camy Pomaral; Médoc, &c., ainsi que de l'Eau-de-vie.

4 avril Pre. LAFAYE.

A VENDRE arrivant de Bordeaux et en débarquement du Ballochan :

12 barriques Vin rouge Graves; 170 caisses do. do.; 25 paniers Champagne.

D'Importation Antérieure.

50 barriques Vin rouge Montferrant; 40 do. Talence. 20 do. Haut Talence; 12 do. L'Evêque et Pontet Canet; première qualité; 10 tierces Vin blanc; 50 caisses Vin Château Margaux ou Pontet Ganet; 9 futailles huile de lampe fine; Amandes, Bouchons, Huile en paniers et Marasquin; 225 sacs Café de Rio Janeiro, par

OSMIN BIGOURDAN,
4 avril rue Toulouse, No. 23, entre Chartres Levée.

Bureau de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue St. Louis, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits titres puissent être soumis aux conseillers légaux nommés par la Direction pour les examiner, et en faire leur rapport à la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le paiement des *bonds* à émettre, soient immédiatement fournies.

Ceux des souscripteurs qui, à dater d'aujourd'hui, n'auront pas transmis leurs titres dans le délai de quarante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la campagne), seront considérés comme renonçant aux droits et priviléges qui pourraient résulter de leur souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 mars 1834.
Par ordre de la Direction,
24 mars—3m E. BARAU, secrétaire.

LECONS D'ECRITURES

Donnés au No. 48, rue du Canal.

T. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

PLANCHES DE CYPRE—6,000 pieds de planches, en débarquement et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
25 mars No. 28, Nouvelle-Levée.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, linteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292.

S. LENKINS,

N. B. La place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan—a S. L.

1500 BOUCAUTS de Sucre, à vendre par

9 mars BLANC & BRUGIER.

JEUNE GARDE A CHEVAL

GARDE-A-VOUS !!!

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval dimanche, 13 courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, au domicile du capitaine. Equipement complet, veste bleue, revers et pantalon amarhante. Vous êtes requis de ne pas y manquer.

Par ordre du capitaine.
9 avril M MEILLEUR, maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE,

LE bataillon prendra les armes dimanche prochain, 13 du courant, à 8 heures précises du matin. Equipement complet, veste bleue, pantalon blanc.

Par ordre du major.
ÁD. SCHREIBER,
9 avril adjudant-major.

Grenadiers—Attention!!!

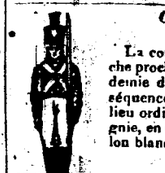

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 13 du courant, à 7 heures et demie du matin, vous voudrez bien en conséquence vous rendre sur la Place d'Armes, lieu ordinaire du rendez vous de la compagnie, en uniforme et en bonne tenue, pantalon blanc, veste bleue.

DUPERAIN,
8 avril sergent-major

TIRAILLEURS LOUISIANAIS.

ATTENTION!!!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 13 avril, à 6 heures et demie du matin, en uniforme complet, habit bleu et pantalon blanc. La réunion aura lieu chez le capitaine.

Par ordre du capitaine,
F. LALOUETTE,
8 avril sergent-major.

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à

P. DUBERTRAND,
25 mars rue St. Louis, No. 128

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 11 avril 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Elizabeth Mc Alpines, décédée épouse de Joseph Lavenue, l'esclave suivant, savoir :

Clarisse, négresse américaine, parlant français, âgée de 17 ans, domestique de maison, bon sujet, garantie.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Brison, l'esclave suivant, savoir : Isaac, nègre.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 18 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garaides, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

Louise, négresse âgée d'environ 55 ans.
Rosine, négresse âgée d'environ 15 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Lot de Terre, situé rue des Ursulines, entre les rues des Ramparts et St. Claude, ayant (mesure française) environ 38 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 155 pieds de profondeur, plus ou moins.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 m

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 29 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Maurice Crowell, les esclaves ci-après décrits, savoir ;

Martha Johnson, négresse âgée d'environ 24 ans, et son enfant Henry, âgé d'environ 4 ans.

Betsey, négresse âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, register

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not public, aux frais des acquéreurs. 19 mars

---

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 1er. mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'un lot de terre, situé sur le chemin du Bayou, près de cette ville, ayant 65 pieds de face au dit chemin, sur une profondeur de 260 pieds de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux et une vieille cuisine en mauvais état.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 29 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Margaret Duffin, les esclaves suivans, savoir ;

Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
Lina, négresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente : 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 25 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register—Mercredi, 16 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Spence ou mineurs Young, l'esclave suivant, savoir :

Catherine, négresse âgée d'environ 30 ans, un peu cuisinière blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave ci après décrit, savoir :

Sally, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse s'étant absentée deux fois.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 25 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Ellen B. Kerr, décédée épouse de Levi Pierce, l'esclave et les terrains ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

JACK, griff,

TERRAINS.

1°. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 181 acres.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $826 2-3 dû le 1er. mai 1835, et pareille somme le 1er. mai 1836 et 1837 et la balance du prix de la vente en un billet endossé à satisfaction, payable dans 3 ans, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

Cette propriété est vendue sans aucune garantie de nombre et de dimensions.

2°. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le No. 3, dans l'ilet No. 59, ayant 54 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions ; l'acquéreur devra se charger du paiement de $412, 50 cents dû le 4 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 4 avril 1836 portant hypothèque sur la propriété.

3°. Un lot de terre situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces plus ou moins à la rue Hunter sur diverses profondeurs.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2500 dû le 9 avril 1835, et la balance le 9 avril 1836 en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

4°. Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans l'ilet No. 106, désignés par les Nos, 6 et 7 ayant chacun 60 pds. de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet No. 68, désigné par le No. 5, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5° Deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues St. Jean Baptiste, Orange et Race, et la Place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lesquels terrains forment une des encoignures de rues St. Jean Baptiste et Orange.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

6°. Un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues sur une même profondeur, entre lignes parallelles.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2000 payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

8°. La moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : Un an de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

9° Un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, ayant 28 pieds de face à la rue Royale sur 125 pieds de profondeur, plus ou moins, s'étendant jusqu'à "Exchange Place," où il mesure 25 pieds de face.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Conditions de la vente. L'esclave payable à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et les terrains aux conditions ci-dessus énoncées.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub, aux frais des acquéreurs. 20 mars

---

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Register des Testaments, Mardi, 29 avril prochain à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Felicité Tagiasco, f. c. b. la propriété ci-après décrite savoir :

Un terrain situé dans la rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur environ 70 de pieds de profondeur y ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, Register.

N. B.—L'acte de vente sera passé, pardevant H. Pedesclaux, Not. Pub., aux frais de l'acquéreur. 25 mars

---

Succession de Thomas C. Lawson.

PAROISSE D'ORLEANS—COUR DES PREUVES—Avis est par le par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par le Register des Testaments, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
3 avril W. F. C. DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Mulrony a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James Mulrony, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
4 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Basile Beauregard a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Domingo de Arriola, décédé ab intestat ; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,

4 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Attendu que Thomas Cucullu a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lorenzo de Cordova, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

4 avril W. F. C. DUPLESSIS, *Register*

CAFE, THE, GENIEVRE, &c.—800 sacs café de première qualité, de Rio, 300 boîtes thé (gun-powder), 300 do. Young-Hyson; 20 pipes Genièvre supérieur, ayant droit au drawback ; 50 paniers Champagne ; 50 barils vieux whiskey rectifié ; 80 barils aloses nos. 1 et 2 ; 10 barillets langues de bœuf ; 20 caisses fromage de Hollande supérieur; 10 caisses Madère; 100 rouleaux cordes de Manille ; 300 do. cordes du Kentucky; 100 caisses tabac manufacturé ; 200 cruches huile de lin; 1500 rames papier de paille, pour enveloppe.

En magasin, et à vendre à des termes accommodants, par TIERNAN, CUDDY & Co,
8 avril encoignure Grattier & Tchoutoutoulou.

LE soussigné étant sur son départ pour France, invite les personnes, à qui il peut devoir, de se présenter pour être payées ; et il prie en même temps celles qui lui doivent, de le solder dans le plus bref délai. Comme il se rend directement à Paris, il se chargera avec plaisir de lettres pour cette ville. Sa demeure est derrière le nouvel hôpital, maison de Madame Bertaux.

8 avril—3 POIROT.

VIN, EAU DE-VIE, VINAIGRE, &c.

EN débarquement de la barque la Jeune France, de Bordeaux, et ayant droit au débenture :

340 barriques Vin rouge de Montferrand, St. Estèphe, Médoc, Pauillac, St. Julien, et Haut Brion;
50 demi barriques do. do. do.
75 barils Vin blanc, Barsac, Carbonieux, et Sauterne.
1500 caisses Vin rouge, Pauillac, St. Estèphe, St. Julien, Château Margaux, Gruau Larose, Latour, Lafite, et Haut Brion.
400 caisses do. do. do. (de 24 demi bouteilles chaque.)
200 do. Vin blanc en bouteilles et demi bouteilles; 10 balles Amandes à coques tendres.
50 caisses Genievre Moscat de Frontignan.
25 pipes, demi pipes et barils vieux Eau-de-vie de Cognac; 50 barils Eau-de Vie blanche, (espagnole) pour le marché mexicain;
30 barils Vinaigre de Vin blanc;
100 dames jeannes do. do. do.
250 paniers d'Anizette supérieure.
110 caisses do. assorties.
55 balles bouchons assortis, (pour bouteilles et demi jeannes.) 75 milliers Bouchons de phioles. (long et court.)
Maraschino, Curaçao, Kirsch, Absynthe, &c.

P. O. SORBE,
8 avril—10 rue Royale, No. 118

A VENDRE en débarquement du navire Ballochan, de Bordeaux :—60 barriques vin rouge St-Estèphe ; 24 caisses dito Medoc et Margaux, 266 do. do. Medoc, St-Julien et Margaux d'importations précédentes : 70 paniers vin de Champagne, 1re. qualité ; 20 caisses vin de Bourgogne, Chambertin & Nuits ; 3 barils vin Malaga, vieux ; 1 caisse Liqueurs Martinique ; 4 pipes Genièvre de Hollande, 1re qualité ; 3 do. Eau-de vie ; 20 balles Indiennes étrangères ; 30 ditto coton fin de 28 p. de large ; 30 do. do. 37 do. ; Toilerie de blanc, 45 do. ; 1 ditto Cambrick ; 3 ditto toiles et colleretes brodées en mousseline suisse ; 100 balles couvertures françaises 3 points ; 2 ditto ditto 12 do ; 100 caisses sel raffiné en pains.

7 avril THEODORE NICOLET & Co.

NOUVELLEMENT reçu et à vendre par le soussigné :

200 paniers d'Anisette de Bordeaux;
Liqueurs supérieures de toutes qualités;
Confitures de France, ou Sirop de pêches, prunes;
Reine claude, cerises, fraises, fraises, pommes;
Et aussi ; Confitures de la Havane, Maraschino;
Curaçao de Hollande, Eau de vie de Dantzic;
Aussi ; Un grand assortiment de plus de cinquante espèces de Bonbons fins de première qualité; Bitter superfin, etc. et plusieurs trop longs à détailler. Il continue toujours de vendre en gros et en détail. Il invite les amateurs à venir visiter cette facture.

A. LACOUTURE,
2 avril—6 rue de la Vieille Levée, No. 21

Propriété de Valeur à Vendre.

SITUEE rue Conti, entre Dauphine & Bourgogne, No. 156, mesurant 60 pieds de face à la dite rue Conti, sur une profondeur de 60 pieds, le tout mesure française, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent et qui sont louées $32 par mois. Si d'ici au 5 d'avril cette propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera immédiatement offerte en vente publique.

Chs. HATREL,
1 avril rue de Chartres, No. 123.

UNE DAME ayant l'intention de retourner en France, souhaiterait trouver à accompagner des personnes, auxquelles ses soins pourraient être nécessaires, ou même y conduire des enfans, ayant l'avantage de ne point être incommodée en mer. Pour plus amples informations, s'adresser chez

MRS BATUT FRERES,
25 mars—1m Rue Ste. Anne, entre Condé et Royale

VIN rouge et vin de champagne maintenant reçus par le brick Ballochan, de Bordeaux, et à vendre, 1400 caisses de vin rouge ; 300 paniers champagne.

2 avril J THAYER & CO. 29, rue des Magasins

A VENDRE—Environ 1000 pieds de vignes avec racines, le raisin de qualité choisie, s'adresser à

P. DUBERTRAND,
4 avril rue St. Louis, No. 78

1200 SACS gros Sel; 600 yardes Pierres à pavés; récemment reçus par le navire Kierosand, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
4 avril rue Royale, No. 117

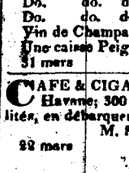

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenue. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.

23 jan—a P. LANDES pharmacien & Co.,

RECU et à vendre par le soussigné : Catholicon de Potter W. W. garanti véritable; Farine d'orge et d'avoine de Robinson; Briques de Lucifer, pâte de jujubes; Magnésie effervescente de Moxon; Sirop de calle-basse; do. Pectoral balsamique; Bon Chocolat espagnol; Huile empyrumatique, excellent vermifuge pour les chevaux; Encre à marquer le linge; 3 barils Huile de palmachristi blanche 1ère. qualité; 10 do. Alun; 15 do. Sel d'Epsom; 25 do. do. de Glauber, Extrait d'Absynthe 1ère. qualité, &c. &c.

A. A. PEYCHAUD,
28 mars rue Royale, No. 123.

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez son maître depuis le 20 novembre dernier, la négresse **EUPHROSINE**, âgée d'environ 22 ans, taille d'apeu près 4 pieds 10 pouces. Elle a emmenée avec elle son enfant ROBERT, âgée de 8 ans; Euphrosine a dans une des mains un sein noir, on l'a aperçu du côté de l'habitation de M. Théodore Macarty, vendant des gâteaux.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira, à l'une des geoles de cet Etat. 31 mars

---

EN débarquement du navire Mary & Harriot, venant du Havre, et reçu par divers autres navires de Bordeaux, à vendre par les soussignés :

4 balles de Bretagne étroites superfines;
8 balles do